



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Municipalité et Conseil communal

Affaire traitée par : Mlle I. Fogož
Ligne directe : 021 721 17 27

1092 Belmont-sur-Lausanne, le 3 novembre 2017

PUBLICATION

Conformément aux articles 107 et ss de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), la Municipalité de Belmont-sur-Lausanne porte à la connaissance des électrices et électeurs que, lors de la séance du **2 novembre 2017** le CONSEIL COMMUNAL (46 membres présents) a adopté :

- LE PREAVIS MUNICIPAL 07/2017 DU 21 AOUT 2017, **à la majorité (oui : 42 / Abstention : 4)**, portant sur :
 - **Parcelle n° 315 - Adoption du plan partiel d'affectation « PPA Rue des Corbaz »**
 - d'accepter le règlement du PPA « Rue des Corbaz » ;
 - d'accepter l'inscription de la servitude de passage public et d'entretien à charge de la commune pour le cheminement piétonnier le long de la rue des Corbaz ;
 - d'accepter l'inscription de la servitude de passage à l'usage des services et des ayants droit, d'entretien à charge de la commune pour la desserte intérieure conduisant au parking du collège.

Cet objet doit être soumis à l'approbation du Canton. Les décisions d'approbation cantonale sont publiées dans la FAO par le Canton. Dite publication fait office de point de départ :

- **du délai de 10 jours pour l'annonce d'un référendum (articles 107 et 110 LEDP)**



- LE PREAVIS MUNICIPAL 08/2017 DU 11 SEPTEMBRE 2017, **à l'unanimité**, portant sur :
 - **Arrêté d'imposition pour l'année 2018**
 - adoptant l'arrêté d'imposition pour l'année 2018 tel que présenté par la Municipalité et annexé au préavis.

Cet objet doit être soumis à l'approbation du Canton. Les décisions d'approbation cantonale sont publiées dans la FAO par le Canton. Dite publication fait office de point de départ :

- **du délai de 20 jours pour déposer une requête à la Cour Constitutionnelle (conformément à la loi sur la juridiction constitutionnelle [LJC], art. 3 et ss.)**
- **du délai de 10 jours pour l'annonce d'un référendum (articles 107 et 110 LEDP)**

